

RENTREE SCOLAIRE 2017 / 2018
ECOLE R.MENSIRE

Les inscriptions pour la rentrée de Septembre 2017 se dérouleront aux dates ci-dessous :

- 1- Inscription Administrative : auprès de *Christine Rougeolle* et
 - 2- Inscription Pédagogique : auprès de la directrice
- Ces 2 inscriptions se feront à l'école maternelle**

Vendredi 03 Mars 2017 :

- Inscription Administrative : de 10 heures à 11 heures 30
- Inscription Pédagogique : de 10 heures 15 à 11 heures 45

Vendredi 17 Mars 2017 :

- Inscription Administrative : de 14 heures à 15 heures 40
- Inscription Pédagogique : de 14 heures 15 à 15 heures 45

Lundi 27 Mars 2017 :

- Inscription Administrative : de 16 heures 40 à 18 heures
- Inscription Pédagogique : de 16 heures 45 à 18 heures 30

Se présenter avec :

- le livret de famille
- le carnet de santé ou photocopies des vaccinations ou certificat médical attestant qu'elles sont à jour
- **autorisation du maire de votre commune si vous venez d'une commune extérieure**
- certificat de l'inscription administrative
- Copie du jugement (en cas de parents séparés)
- Certificat de radiation (si vous arrivez d'une autre école que Mensire)

Fait à Doudeville, le 12 Janvier 2017

La Directrice
Emmanuelle TONNERRE

RENTREE SCOLAIRE 2017 / 2018
ECOLE J.BRETON

Les inscriptions pour la rentrée de Septembre 2017 se dérouleront aux dates ci-dessous :

- 1- Inscription Administrative : auprès de *Christine Rougeolle* et
- 2- Inscription Pédagogique : auprès de la directrice à l'école J.Breton

Vendredi 10 Mars 2017 :

- Inscription Administrative : de 10 heures à 11 heures 30
- Inscription Pédagogique : de 10 heures 15 à 11 heures 45

Mardi 14 Mars 2017 :

- Inscription Administrative : de 14 heures à 15 heures 40
- Inscription Pédagogique : de 14 heures 15 à 15 heures 45

Jeu 23 Mars 2017 :

- Inscription Administrative : de 16 heures 40 à 18 heures
- Inscription Pédagogique : de 16 heures 45 à 18 heures 30

Se présenter avec :

- le livret de famille
- le carnet de santé ou photocopies des vaccinations ou certificat médical attestant qu'elles sont à jour
- **autorisation du maire de votre commune si vous venez d'une commune extérieure**
- certificat de l'inscription administrative
- Copie du jugement (en cas de parents séparés)
- Certificat de radiation (si vous arrivez d'une autre école que Mensire)

ATTENTION : votre enfant est en grande section, vous devez impérativement l'inscrire à l'école primaire, **le transfert n'est pas automatique.**

Fait à Doudeville, le 12 Janvier 2017

La Directrice
Dominique MARTIN